

ABONNEMENT

Parable d'avance, par an... \$5.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Édit. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.08
Une fois la semaine... 0.05
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 6 Mars 1884

COURRIER

Dans l'élection qui a été tenue hier, à Oxford-sud, M. Cook, candidat libéral indépendant, a été élu par une majorité de 117 sur son adversaire M. Noxon, candidat du gouvernement Mowat.

Sir William Ritchie, assermenté hier matin, comme député de Son Excellence le gouverneur-général est allé, hier après-midi, au sénat sanctionner le bill du chemin de fer du Pacifique.

La chambre d'assemblée de Toronto a adopté, hier, par 42 contre 24, un bill présenté par M. Waters, pour permettre aux veuves et femmes non mariées de voter aux élections municipales.

FINANCES CIVIQUES

Dans le rapport du comité des finances présenté à la dernière séance du conseil on trouve le tableau suivant qui montre la marche ascendante de la dépense dans le département de la police.

Police—Dépenses diverses.

Table with 2 columns: Year, Amount. Rows from 1874 to 1883 showing increasing expenses.

Salaires.

Table with 2 columns: Year, Amount. Rows from 1879 to 1883 showing salaries.

Le comité recommande que ce tableau soit adressé au bureau de police, et qu'une stricte économie soit faite dans l'administration de ce bureau.

APERÇUS POLITIQUES

Le discours de sir Leonard Tilley sur le budget contient, comme à l'ordinaire, une masse de renseignements, une quantité d'aperçus de toute sorte sur l'état commercial, financier, industriel, du pays, sur les opérations du trésor et sur le fonctionnement de la politique si bien appelée du nom de nationale. Tout est clairement expliqué dans cet important document.

Prenez par exemple la question de la diminution du chiffre des excédants. Quelle est la cause de cette diminution? Est-ce celle qu'indique la presse libérale? Au contraire. La cause véritable a été posée par le gouvernement lui-même qui a voulu diminuer les fardeaux populaires, et qui a dégrevé dans ce but, l'année dernière certains articles au montant de \$2,300,000. Cette année encore, sir Leonard prévoit que les recettes seront de \$3,600,000 moindres, par suite du dégrèvement opéré dans le service des douanes comme dans le service du revenu de l'intérieur.

Le gouvernement diminue les taxes, voilà tout. Maintenant qu'il a rétabli l'ordre dans les finances publiques par cinq années d'une administration exceptionnellement heureuse, il s'occupe effacement

d'alléger les charges qui pèsent sur les contribuables.

En cela, cependant, il procède avec logique et intelligence. Il reste conséquent avec lui-même et ne touche aucunement à l'édifice de la protection nationale, qui est son œuvre. Le dégrèvement ne porte guère que sur les articles qui étaient frappés pour les seules fins du revenu, non pas sur ceux qui sont imposés dans un but de protection. Ainsi la diminution de \$2,300,000 dans les recettes de l'année dernière était causée par le rappel des droits sur le thé, le café, certains tabacs et autres produits exotiques de même genre, qui ne peuvent être cultivés ici.

Dans le même temps on a augmenté les droits sur certains articles que l'industrie locale peut produire.

Tout ceci montre avec quelle sûreté de coup d'œil, quelle sagacité, quelle habileté, les auteurs de la politique nationale poursuivent leur œuvre patriotique.

LA SÉANCE D'HIER

M. Casgrain est le président du comité auquel a été déferé le bill qui doit, dans la pensée de son auteur du moins, prévenir toute corruption ou toute fraude dans la concession de contrats entraînant la dépense de deniers publics. Organisé au début même de la session, ce comité n'a encore rien fait. Impossible jusqu'ici d'avoir un quorum, M. Casgrain s'en est plaint, hier, à la chambre dans les termes les plus désolés.

M. Foster, apôtre de la sobriété absolue, a proposé, hier, une résolution déclarant que le remède véritable et le plus effectif à apporter aux maux de l'intempérance se trouve dans la promulgation d'une loi prohibant l'importation, la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes à titre de breuvage.

Le député de Kings, N. B., qui parle avec une verve intarissable, a fait un long discours à l'appui de sa thèse favorite. Il a prétendu que depuis la confédération, le montant dépensé pour les alcools excédait de plusieurs millions les revenus du pays, et attribue à l'ivrognerie la plus grande partie des crimes et des misères de notre société. L'opinion, selon lui, est mûre pour la suppression d'un trafic que reprochent et la morale, et la religion, et la science. On consomme, chaque année, dans la Grande-Bretagne, le Canada et les Etats Unis, 125,000,000 minots de grain pour la fabrication des alcools, ce qui est autant d'enlevé à la consommation du peuple. L'an dernier, il a été dépensé \$650,000,000 pour les liqueurs, en Angleterre, suivant les calculs des statisticiens, \$700,000,000 aux Etats Unis et probablement, dit-il, \$40,000,000 en Canada comme moyenne annuelle.

Pendant que M. Foster parlait, il fut déposé sur son pupitre, ainsi que sur celui de M. Fisher, qui appuyait la résolution, de fort jolis bouquets de fleurs naturelles—cadeau de l'association des femmes de la tempérance.

Il était neuf heures lorsque M. Foster termina son discours.

A la séance du soir, M. Charlton proposa de renvoyer le bill relatif à la punition de la séduction et d'autres offenses de même nature, au comité général pour y ajouter

une clause. La motion fut adoptée par 79 contre 70.

M. Desjardins proposa alors que le comité se leve et la motion fut encore rejetée par 77 contre 70.

Le comité ayant fait rapport, la troisième lecture fut proposée et M. Foster demanda de renvoyer de nouveau le bill au comité général, pour y ajouter une autre clause.

Après quelque discussion, sir John A. Macdonald proposa d'ajourner le débat, et l'amendement fut adopté par 96 contre 36.

Le bill présenté par M. Massue pour empêcher la fraude dans la fabrication des engrais agricoles fut alors adopté et la séance se termina par une passe d'armes assez vive entre M. Landry, de Kent, et M. Blake au sujet du bill présenté par M. Cameron, pour amender la loi de la preuve dans les causes criminelles. Le député de Huron a vu détruire son œuvre pour la deuxième fois, sans paraître trop affligé. Il s'y attendait sans doute.

LA REHABILITATION

Nous trouvons dans un journal de Paris, le Petit Journal, un article sur les faillites et la réhabilitation des faillis. On voit en lisant que tous les Français ne sont pas encore rendus au point où sont rendus les yankees lesquels font consister l'habileté commerciale à faire une grosse faillite et à frauder leurs créanciers.

Le Français—né malin—se blâmant lui-même, nous dit l'écrivain du Petit Journal; il a plaisanté les choses les plus douloureuses, même la faillite, qui est une cruelle consternation quand elle est le résultat d'une série de mésaventures commerciales; qui est un odieux, une monstrueuse infamie, quand elle est combinée, préparée, au même titre qu'une bonne opération.

Qui ne se rappelle la fameuse affiche: "Enfin nous avons fait faillite!"

Fort heureusement le Français est surtout un fanfaron de scepticisme. Au fond, il est honnête; il a le respect de tout ce qui est juste, loyal, sincère.

Quand un commerçant a le malheur d'être mis en faillite, soit qu'il ait eu trop d'ambition, soit qu'il ait marché trop vite, soit qu'il ait mal fait ses calculs, il recommencera à travailler avec l'espérance d'obtenir quelque jour sa réhabilitation.

La réhabilitation... Ce mot sonne d'autant mieux que nos codes ne le définissent pas. L'état ordinaire, c'est la possession de tous les droits; la réhabilitation, c'est la remise en cet état de la faillite ou, pour les condamnés, une peine à ait fait perdre.

Restons sur le terrain commercial.

L'article 604 du code de commerce est ainsi libellé: "Le failli qui aura intégralement acquitté, en principal, intérêt et frais, toutes les sommes par lui dues, pourra obtenir sa réhabilitation." Suivent les conditions, règles, procédure que le failli doit remplir et suivre pour être réhabilité.

Le chapitre se termine par cet article 604: "Le failli pourra être réhabilité après sa mort." Un cas de réhabilitation après décès a été cité dans notre numéro du 3 février; il s'agissait de M. Jean Lecoq, autrefois marchand de chevaux à Etienne (Seine-et-Oise), et que son fils, M. Victor Lecoq, a fait réhabilitier.

que l'on a fait subir, la persévérante abstention de toute dépense inutile et de tout plaisir coûteux, tant que le passé malheureux n'est pas effacé, ce sont des exemples trop méritoires pour que nous ne les mettions pas en plein relief.

B. G.

GRANDE VENTE

Argent Comptant

STOCK MAVAUT ET L'NIGAN

113 Rue RIDEAU

Frère du Magasin de T. Birko

Acheté à 65c dans la Plastre

CONDITIONS ARGENT COMPTANT UN SEUL PRIX

BRYSON, GRAHAM & Co.,

Nos. 152 et 154, RUE SPARKS.

& CO.

ON DEMANDE

DR. ROBERTSON, L.D.S. DENTISTE

Gradué du collège des dentistes de Philadelphie et du collège royal des dentistes, Toronto.

BUREAU, 25 rue SPARKS (En face de l'hôtel Russell.)

Dix années d'expérience. 3 mars 1884

UTILES ET AGREABLES

Présents de Noël!

CHOISISSEZ

- Un Set de Chambre à coucher.
Un buffet.
Une bibliothèque.
Meubles pour salon.
Table de centre.
Une berceuse.
Une table de passage.
Un bureau à toilette.
Un miroir.
Un canapé.
Une ottomane.
Un petit banc pour les pieds.
Un fauteuil.
Une étagère.
Une porte gazettes.
Une corbeille.
Une jardinière.
Un banc à piano.
Un fauteuil.
Une berceuse pour balcon.
Une chaise pour bureau.
Un garde robe.
Un pupitre.
Un secrétaire de dame.
Un... Un...
Un... Un...
Oh! père Noël, mettez un double attelage

MAGASIN PALIS DE MEUBLES, 38 RUE RIDEAU.

JACOB ERRATT, 37 octobre 1883

NOUVELLE MANUFACTURE

BIJOUTERIES

Bloc de l'Hotel Russell, rue Sparks, Ottawa.

M. C. H. DOUCET a transporté son atelier d'orfèvrerie du magasin de bijouterie de M. Laporte au bloc Russell, rue Sparks, et il exécutera sous le plus court délai toute commande telle que bagues, Boucles d'Oreilles, Anneaux, Épingles, Chaines, Croix en or et en argent. Tous ouvrages garantis et à très bas prix. Une visite est sollicitée.

C. H. DOUCET, Propriétaire

FUMEZ

LES CIGARES

CABLE

ET

EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR

S. DAVIS & FILS

MONTREAL.

3 déc. 1 an.

PATINS

PATINS

PATINS

PATINS

Assortiment Complet

E. G. LAVERDURE

No. 96 Rue RIDEAU.

30 mars 1883

AVIS est donné par le présent que M. Hecto McCrea a été nommé inspecteur en chef des licences pour la ville d'Ottawa, et que toutes demes de licences doivent être faites avant le 1er jour de mars prochain, à l'hôtel de ville, bureau du maire conformément aux clauses de l'acte qui dit:

2 Toute requête pour obtenir une licence d'hôtel, de buvette ou de magasin, sera présentée à l'inspecteur en chef de l'arrondissement où la licence doit avoir effet, le ou avant le premier jour de mars antérieur à la date à laquelle la licence d'vra entrer en vigueur.

3 Les demandes pour toute autre licence dont l'émission est autorisée par le présent acte seront présentées à l'inspecteur en chef cinq jours au moins avant la date où l'assemblée du Bureau doit avoir lieu.

4 Lors d'une demande de licence d'hôtel, de buvette ou de magasin, par une personne qui, à l'époque de ce acte on de quelque autre d'une législature provinciale, ou à l'égard d'un établissement qui n'est pas alors licencié, la requête d'vra être accompagnée d'un certificat signé par un tiers des électeurs ayant droit de voter dans la subdivision de vote dans laquelle elle est présentée, et l'établissement pour lequel la licence est demandée. Cette subdivision de vote sera celle établie par la loi pour les élections de députés à la Chambre des Communes, ou s'il n'en est pas établi, ce sera celle subdivision de vote existant lors de la dernière élection d'un député à la Chambre des Communes. Dans des districts non organisés, le dit certificat sera signé par dix au moins des vingt habitants tenant feu et lieu domiciliés les plus près de l'établissement dans lequel le requérant se propose de faire le commerce au sujet duquel la licence est requise.

5 Le requérant déposera avec sa demande une somme de dix piastres pour couvrir les frais d'inspection et d'annonces.

6 L'inspecteur fournira les blancs de demandes de licences.

ROBES DE BUFFLES I

ROBES DE BUFFLES II

Allez au grand DEPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'encaissement de M. JACK BERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell.

Grandes peaux de buffles de \$6 à \$20, de de loup-cervier, d'ours du nord et japonais. Sur 33 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loup-cervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas.

Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas.

J. B. JACK BERRY, Eucanteur.

GRAND

Magasin de Meubles

L. GRATTON,

Entrepreneur Meublier, Menuisier, N. 530, Rue SUSEX, Ottawa.

M. GRATTON est toujours heureux d'en reprendre quelque travail que ce soit.

Construction et réparation de Maisons Meubles de toutes sortes pour Chambre à coucher, Salon et Salle à manger

Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

1er Oct. 1883

DECOUVERTE IMPORTANTE

DIPHATHERINE

ANTI-DIPHATHERITIQUE

Spécifique contre la Diphthérie et au tres maux de gorge, guérissant Consomption, Bronchites et Rhumes.

LA DIPHATHERINE VAINCUE! Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

Inventé et préparé par le Docteur N. LACERTE, Lévis, P. Q.

AMERS CANADIENS

TRESOR DES DYPEPTIQUES

préparés aussi par le même, en vente chez les pharmaciens et en dépôt chez ELZEAR ALARIE, 71 Rue Bolton, Ottawa. 6m.

4 janvier 1884.

MACHINES A COUDRE

Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des

MEILLEURES CANADIENNES

et aux conditions les plus favorables, comprenant (pour usage de costume, Royal, Wilson, Sewing, Wood, Wanzler, New Stewart, White, Wheeler et Wilson.

(Machines à Coudre pour fabrication) Wanzler et Wilson.

Singer de Wilton No. 2. Machines de Pearson pour coudre avec le fil ciré et avec le bras dur.

Machines de Jones à rapicoper pour les fabricants de chapeaux.

R. W. MARTIN

36, Rue Rideau. 1er Fév. 1884

Aux Inventeurs

J. Coursolle & Cie.,

Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois Agences et Correspondants aux Etats Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, Vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, Ont.

B. P.—Boîte 68. 24 Fév. 1883

—Faites l'essai de la VALEUR. C'est la meilleure pomade contre la chute des cheveux et la calvitie. En vente chez O. O. DACIEB, Pharmacien, rue Sussex

Pacifique

ay Bell) de chaque d du Manitoba, à

aux acheteurs qui de de certaines l'établissement ou

numérotées, dans s conditions avai ment leur culture.

me en cinq paie- cultiver recevront est fait en entier. s terres concédés, na r, avec l'intérêt de 60 tréal, Mout-

TER. cretaire.

Office

ELLE

faire place ps qui nous

directs. lan

4 ANS

XIR

amique

WNS

CINQUANTE-connu comme le

la Coque-maladies

Bouteille.

IER, Ottawa. lan

VILLE

ER, By, Ottawa.

assortiment

ier Choix,

NEAU. LARD SALE; ES, etc., etc. toute compe

UCINE

meilleures préparations jusqu'ici pour le soulage- ment de la goutte, de l'rhume, de l'é- re la Grippe e maladies de la Pouxons. partout à 25 et 30.

S

par le présent le Parlement, à obtenir un acte du chemin de

BISAILLON & S-EAU, a restaurants.

UMAIS, nce et de la

faits à la de- limites, de ers, ainsi que (Field Books), Ottawa.